

Alexandre Tachon

Désobéissance



éditions de l'école de guerre

feux croisés

Désobéissance

Alexandre Tachon

Désobéissance



éditions de l'école de guerre

Collection
Feux croisés

NOTE DE L'ÉDITEUR

L'École de guerre est un lieu d'étude et de réflexion où se forment les chefs de demain : ceux de la prochaine guerre de Troie, de cent, de trente ou de sept ans... Mais nos combats ne se mènent plus dans la lice, entre les palissades d'un terrain clos. Ils ne concernent pas seulement les militaires dévoués à leur pays, quelques mercenaires égarés ou les enfants perdus de tristes tropiques. Ils sont une responsabilité collective de nos démocraties. L'étude et la réflexion ne peuvent être le seul fait d'officiers développant leur pensée dans ce quadrilatère hors du temps que serait l'École militaire si elle ne s'ouvrait sur le monde.

Là réside la vocation des Éditions de l'École de Guerre : susciter l'intelligence, encourager l'écriture et publier au profit de la réflexion et du dialogue de tous, civils ou militaires.

Cette maison d'édition ne diffuse pas la doxa officielle qui a pour s'exprimer d'autres organes. Elle ne représente pas même les doctrines de l'École de guerre. Elle souhaite simplement rendre publics des ouvrages qui, polémiques ou non, n'engagent que leurs auteurs mais contribueront à la pensée militaire, géopolitique et stratégique française.

Elle repose pour cela sur quatre collections :

- la collection « Champs de bataille » traite d'histoire, de géopolitique et de stratégie ;
- la collection « Ligne de front » illustre cette nécessité de « penser autrement » qui est l'un des leitmotifs de l'École de guerre ;
- la collection « Feux croisés » aborde des réalités et des problématiques parallèles ou au contraire divergentes ;
- la collection « Honni soit qui mal y pense » publie en langue anglaise des textes porteurs d'une certaine pensée française ;
- la collection « Citadelle » réédite des grands textes de la littérature militaire.

Les positions exprimées dans cet ouvrage
sont celles de l'auteur. Elles n'engagent ni ne reflètent
celles des autorités françaises ou européennes.

L'homme placé en second n'a le choix qu'entre les dangers de l'obéissance, ceux de la révolte, et ceux, plus graves, du compromis.

MARGUERITE YOURCENAR, MÉMOIRES D'HADRIEN.

INTRODUCTION

Le 25 décembre 1799, le Premier consul Napoléon écrivait ces quelques mots dans une proclamation à l'armée d'Italie : « Les premières qualités du soldat sont la constance et la discipline, la valeur n'étant que la seconde. »¹ La discipline est érigée en valeur suprême du soldat, très certainement parce que le passé avait prouvé que les armées désordonnées se faisaient vaincre par celles disciplinées, même inférieures en nombre. À titre d'illustration, les armées romaines, très bien organisées, étaient venues à bout des impétueux guerriers gaulois, trop centrés sur le courage individuel, tout comme les archers anglais confrontés au désordre de la chevalerie française.

La discipline semble être la face vertueuse de l'obéissance. Pour qu'une armée gagne, elle doit être disciplinée ; et pour qu'une armée soit disciplinée, il faut que ses soldats obéissent aux règles et aux ordres. Ce raisonnement des plus simples érige l'obéissance au statut de pierre angulaire de l'efficacité des armées. Tout groupe militaire, du plus petit au plus grand, fonde sa

1. Pour l'ensemble des citations se référer à la bibliographie en fin d'ouvrage [NdE].

cohérence sur la certitude que les ordres seront exécutés, que le chef sera obéi.

Mais derrière tout militaire se cache aussi un homme qui porte en lui des convictions, parfois contraires à celles que l'institution estime nécessaires pour la victoire. Si les militaires sont probablement prêts à mourir ou à donner la mort pour une grande cause, en serait-il de même pour une cause en laquelle ils ne croient pas ? Le feraient-ils juste *parce que c'est un ordre* ? Il est important qu'un chef militaire s'interroge sur sa capacité à obéir en toutes circonstances, et sur celle de ses adjoints à faire de même. Exprimé autrement, pour quels motifs un militaire, un citoyen serait-il amené à désobéir ? Cette interrogation, que le novice pourrait croire loin des considérations tactiques ou stratégiques, fait partie du domaine des forces morales. Et celles-ci ont un impact direct sur l'efficacité du soldat au combat. Le sujet se révèle même d'actualité en observant les modes d'actions terroristes : se faire exploser, parfois en ne faisant que peu de victimes, juste parce que le lieu est symbolique, demande une capacité d'obéissance qui dépasse notre entendement occidental.

Deux récentes périodes dans notre histoire de France offrent des réponses sur la désobéissance, ou tout du moins des pistes de réflexion. La première est la France Libre au cours de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement l'Ordre de la Libération. Cet ordre constitue un panorama très varié de caractères (militaires, civils, résistants, déportés, communistes), et donc de motivations, mais ayant le point commun

d'avoir refusé l'armistice du 22 juin 1940 dans leur immense majorité, et ce dès les premiers instants. La seconde est la guerre d'Algérie, où le putsch des généraux de 1961 suscite la stupéfaction générale, tant civile que militaire. Deux périodes de l'histoire vécues comme antinomiques : la désobéissance des Compagnons de la Libération perçue comme vertueuse, la désobéissance des putschistes perçue comme honteuse. Cette tension est encore aujourd'hui perceptible au sein de l'armée française quand le thème de la désobéissance est abordé. Sans juger les événements historiques, ni chercher à leur donner une importance différente, il est intéressant d'étudier le rapport que tout citoyen, militaire ou civil, entretient avec l'acte de désobéissance.

Première partie

L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

Si l'armistice du 22 juin 1940 crée la surprise chez les Alliés, il surprend également bon nombre de Français, qu'ils soient sur le territoire métropolitain ou en dehors. Que ce soit dans le texte de la convention d'armistice ou dans les discours du maréchal Pétain, les mêmes mots reviennent : démobilisation de l'armée, occupation du territoire, collaboration avec les Allemands. Même s'il y a le soulagement que cette guerre s'arrête et avec elle nombre de morts, ces mots sont durs à lire, à entendre et peut-être encore plus à appliquer. Si la signature de l'armistice impose de les accepter, pour autant le peut-on ? Peut-on accepter une France vaincue au combat, humiliée au quotidien, et qui perdrait petit à petit son âme, ses valeurs, voire son identité ?

Difficile de se prononcer car ce même armistice laisse entrevoir un certain espoir : la France reste administrée par des Français, les Allemands s'engagent à ne pas utiliser la flotte ni l'aviation françaises. L'armistice ne donne pas l'impression d'être si contraignant, si absolu dans la soumission à l'Allemagne qu'il impose. Offrirait-il la possibilité de reprendre le combat, dans quelques mois, quelques années ? L'armistice ne serait-il qu'une ruse de la part d'un grand soldat comme le maréchal pour obtenir un moment de répit afin de se réorganiser ? Questions d'autant plus complexes,

situation d'autant plus confuse que les Français sont en droit de se demander si leur allié principal, le Royaume-Uni, est véritablement fiable après les événements de l'opération « Catapult » qui ont provoqué le drame de Mers el-Kébir. Ne vaut-il pas mieux rester en France, obéir et se préparer pour le jour de la revanche ?

Durant cette période troublée, les cartes semblent ardues à lire, le jeu difficile à cerner. Les arguments pour obéir à ce maréchal, légalement nommé président du Conseil, légitime par ses hauts faits d'armes, s'avèrent tout aussi pertinents que ceux pour désobéir à un pouvoir illégitime puisqu'il n'émane pas du peuple. De l'autre côté de la Manche, le général de Gaulle a fait son choix. Il décide de poursuivre le combat et tente de rassembler toutes les énergies opposées à cet armistice dans le système de la France Libre, sur le terrain militaire comme sur le terrain politique. Dans ce mouvement global, il crée l'Ordre de la Libération afin de distinguer des Compagnons, des villes mais aussi des unités militaires.

Les recherches sur la désobéissance se restreignent ici à l'Ordre de la Libération plutôt qu'à celle, plus large, de l'ensemble de la France Libre. En effet, les 1 038 Compagnons de la Libération, les 18 unités militaires et les 5 communes qui ont choisi de refuser l'armistice se sont lancés dans ce refus avec une immense ardeur et représentent un panel très varié de la société. Certes, il y a de nombreuses personnes tout aussi valeureuses et dont le choix a été tout aussi ferme au sein de la France Libre. Mais certaines se sont aussi retrouvées

emportées dans ce mouvement, faisant courir le risque de biaiser l'étude des témoignages *a posteriori*.

I. NAISSANCE DE L'ORDRE

Le 5 juin 1940, Charles de Gaulle se voit nommé sous-secrétaire d'État à la Défense nationale par le président du Conseil, Paul Reynaud. Sa mission est simple : œuvrer auprès du Royaume-Uni afin d'obtenir plus de moyens militaires britanniques pour la campagne de France, en utilisant en particulier l'argument de l'accord franco-britannique du 28 mars 1940, qui interdit toute paix séparée du Royaume-Uni ou de la France. Il rejoint l'Angleterre dans la nuit du 15 au 16 juin, et finit par obtenir une décision favorable du Conseil des ministres britannique. Mais trop tard ! Paul Reynaud démissionne ce même 16 juin, et le Président charge le maréchal Pétain de former un nouveau gouvernement. Ayant pu constater dans les semaines précédentes la conviction du maréchal et son pouvoir d'influence auprès des milieux politique et militaire, Charles de Gaulle savait que « c'était la capitulation certaine ».

Mais il ne pouvait s'y résigner : « Je pensais, en effet, que c'en serait fini de l'honneur, de l'unité, de l'indépendance, s'il devait être entendu que, dans cette guerre mondiale, seule la France aurait capitulé et qu'elle en

serait restée là. Car, dans ce cas, quelle que dût être l'issue du conflit, que le pays, décidément vaincu, fût un jour débarrassé de l'envahisseur par les armes étrangères ou qu'il demeurât asservi, le dégoût qu'il aurait de lui-même et celui qu'il inspirerait aux autres empoisonnerait son âme et sa vie pour de longues générations. [...] Non ! Pour que l'effort en valût la peine, il fallait aboutir à remettre dans la guerre, non point seulement des Français, mais la France. » Dès lors, le projet de Charles de Gaulle est de faire renaître, d'abord des forces combattantes, puis un pouvoir légitime, et enfin la souveraineté, pour que la France reprenne part aux combats aux côtés des Alliés, et non pas juste à leur profit.

En réponse à l'allocution prononcée par le maréchal Pétain à la radio française le 17 juin 1940, l'Appel du 18 juin, diffusé sur la radio anglaise avec l'accord de Churchill, est assez peu entendu par les Français restés sur le territoire, dont une grande partie subit l'exode. Il a surtout pour objectif premier de rassembler les Français situés en Grande-Bretagne, en particulier les militaires et ceux qui peuvent être utiles pour former ces premières forces combattantes, pour constituer une armée. C'est pourquoi l'Appel du 18 juin n'adopte qu'un langage militaire somme toute assez technique, et ne se veut pas un message pour la Nation. Que ce soit dans ses mémoires comme dans l'Appel, pour de Gaulle, l'armistice annoncé est une humiliation parce que la défaite n'a pas encore eu lieu : les causes de cette défaite ne sont que matérielles. Or, tous les moyens français, notamment ceux de l'Empire, n'ont pas été engagés. De plus,

la France pouvait compter sur les moyens britanniques et bientôt ceux des États-Unis d'Amérique.

Surtout, Charles de Gaulle reste persuadé que son isolement géographique n'est en aucun cas un isolement idéologique. Aussi, du 18 au 27 juin 1940, il envoie des courriers et des télégraphes à plusieurs chefs français proposant de se soumettre à leur autorité ou « à toute autre haute personnalité française qui voudrait se mettre à la tête de la résistance française » : Georges Le Beau, gouverneur général de l'Algérie ; le général Charles Noguès, résident général du protectorat au Maroc et commandant en chef du théâtre d'Afrique française du Nord (AFN) ; le général Husson, commandant militaire de l'Afrique équatoriale française (AEF) ; Marcel Peyrouton, résident général de Tunisie ; Gabriel Puaux, haut-commissaire au Levant ; le général Eugène Mittelhauser, commandant en chef au Levant ; le général Georges Catroux, gouverneur général de l'Indochine. Si l'intention première d'une grande partie de ces chefs a bien été de poursuivre le combat, de Gaulle ne concrétise aucun soutien officiel. En effet, le prestige du maréchal Pétain, ainsi que les clauses de l'armistice, et pour finir quelques nominations ou remplacements, viennent arrêter toute possibilité de trahison envers le régime de Vichy. Le discours du maréchal, le 25 juin 1940, sonne le glas de cette séquence.

Charles de Gaulle se retrouve isolé mais ne renonce pas pour autant. Il reste persuadé que le conflit va devenir mondial, et par conséquent que l'issue sera une victoire des Alliés compte tenu du potentiel que leur offrent leur

Empire et leur industrie. L'échéance et l'étendue des sacrifices qu'il faudra consentir demeurent finalement la seule inconnue. Il prend désormais conscience qu'il est le seul à pouvoir prendre en main la Résistance française, et qu'il le doit pour que la Voix de la France soit écoutée plus tard à la table des vainqueurs. Refusant l'armistice, il ne reconnaît pas non plus le gouvernement de Vichy comme légitime. Son engagement ne peut donc plus se cantonner à un volet militaire face à l'Allemagne, il devient également politique face au gouvernement de Vichy. Et il doit pour cela s'appropriier tout ce qui constitue les attributs d'un État : une armée, une reconnaissance internationale officielle, un territoire, des institutions. L'action du général de Gaulle s'articule, dans ces premiers mois, autour de ces quatre objectifs.

Pour l'armée, Churchill utilise (instrumentalise) de Gaulle afin de faire pression sur le maréchal Pétain, en particulier au sujet du devenir de la flotte française et de l'Empire. Prudemment, Churchill souhaite à la fois ne pas rompre les relations diplomatiques avec Vichy, et contrôler les soldats français présents sur le territoire britannique. Ainsi, le 28 juin 1940, Winston Churchill reconnaît de Gaulle « comme le chef en ce pays de tous les Français Libres qui, où qu'ils soient, se rallient à lui pour soutenir la cause alliée ». Les Forces françaises libres sont désormais indépendantes et commandées par un Français. Ce n'est pas encore une reconnaissance politique, mais au moins c'est une reconnaissance militaire.

Le soutien immédiat de plusieurs Français qui ne se trouvent pas en métropole, comme la 13^e demi-brigade

de Légion étrangère (13^e DBLE) ou encore les sous-marins *Rubis* en Écosse et *Narval* en Tunisie, conforte de Gaulle dans son choix. Mais son engagement se trouve réellement fortifié par le ralliement de plusieurs Français éloignés qui doivent affronter bien des dangers pour se mettre au service de sa cause, comme le bataillon colonial du commandant Lorotte se trouvant à Chypre, des pilotes qui dérobent des avions, ou cette flottille de bateaux de pêche qui amène tous les hommes valides de l'Île de Sein. Grâce à la présence de l'amiral Muselier, les Forces navales françaises libres (FNFL) sont créées le 1^{er} juillet 1940, les Forces aériennes françaises libres (FAFL) suivent le 8. Le défilé du 14 juillet par ces Français dans la ville de Londres, accompagné d'un dépôt de gerbe devant la statue du maréchal Foch, dévoile leur existence au monde entier.

Ce n'est toutefois pas l'affluence escomptée, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'opération britannique « Catapult », du 2 au 8 juillet 1940. Elle vise à récupérer, ou à défaut couler, les navires français où qu'ils soient en Grande-Bretagne (internement des équipages), en Afrique méditerranéenne (Mers el-Kébir et Alexandrie) et en Atlantique (Guadeloupe et Dakar). À Mers el-Kébir, en une journée, les Britanniques tuent plus de marins français que ne le feront les Allemands pendant toute la guerre. Cette opération, ordonnée par Churchill, sans en avoir informé de Gaulle, constitue un « terrible coup de hache » dans le recrutement pour la France Libre. La deuxième explication est liée à l'opération « Menace » à Dakar, du 23 au 25 septembre 1940.

Cette opération navale, menée par les Britanniques et la France Libre, face aux forces de Vichy, est perçue comme un traumatisme et une incompréhension : des Français attaquent des Français. Enfin, pour les métropolitains hésitants, le maréchal Pétain adopte la loi du 27 juillet 1940, condamnant à mort les Français Libres.

Pour la reconnaissance politique de la France Libre, de Gaulle charge le professeur René Cassin de négocier dans ce sens. Un accord est signé le 7 août 1940 en vertu duquel le Royaume-Uni reconnaît que la France Libre est la seule représentante des intérêts français. De ce fait, elle est autorisée à créer des services administratifs. Un détail mérite toutefois d'être mentionné. Les relations entre la France Libre et le Royaume-Uni se font par l'intermédiaire du *War Office* et non du *Foreign Office*. La reconnaissance internationale est obtenue et permet d'espérer, par un effet boule de neige, le ralliement d'autres Français et des territoires de l'Empire.

Pour le territoire, il n'y a guère que l'Afrique, et en particulier l'Afrique noire, qui puisse basculer en sa faveur. Gouverneur du Tchad, Félix Éboué prend contact avec Londres en ce sens, ce qui encourage de Gaulle à lancer un appel à la rébellion en Afrique et à envoyer plusieurs émissaires. Que ce soit par la persuasion ou par la force, fin août 1940, le Tchad, le Cameroun, le Congo et l'Oubangui-Chari rallient la France Libre. Ce succès permet plusieurs autres ralliements dès septembre 1940 : Tahiti, l'Océanie, les Établissements français de l'Inde et la Nouvelle-Calédonie. De Gaulle dispose désormais d'une assise territoriale significative avec l'Afrique

équatoriale française (AEF), même s'il a fallu payer le prix inévitable de combats fratricides, qu'ils se concluent par une victoire, comme pour le Gabon rallié en novembre, ou par un échec comme à Dakar.

Pour les instances, même si la victoire est encore loin, il faut administrer ces territoires ; il faut une représentation diplomatique à l'étranger ; il faut structurer cette petite armée, recruter et former. L'accord passé avec Churchill permet d'utiliser l'argent britannique, le remboursement se fera à l'issue de la guerre. L'entrevue de Montoire, le 24 octobre 1940, où Pétain officialise la collaboration, montre à de Gaulle l'irréversibilité de l'esprit de capitulation du gouvernement de Vichy. Le projet politique prend forme le 27 octobre 1940 avec le Manifeste de Brazzaville créant le Conseil de défense de l'Empire : « Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré, je n'y faillirai pas. » Concrètement, de Gaulle gouverne seul par ordonnances : « Les décisions sont prises par le chef des Français Libres, après consultation, s'il y a lieu, du Conseil de défense. » Le Conseil est cantonné essentiellement à un rôle de conseil.

Les quatre objectifs sont désormais atteints : une armée, des institutions, des territoires, une reconnaissance internationale. C'est dans ce contexte que l'Ordre de la Libération voit le jour, par ordonnance, le 16 novembre 1940. Cette situation est dictée par la volonté de se doter de tous les attributs d'un État ; les distinctions en font partie. Il est également dicté par

la volonté de créer une cohésion et une émulation au sein des Français Libres, mais aussi de convaincre les Français en métropole de la légalité et de la légitimité de ce nouvel État. « L'Ordre de la Libération, que j'avais institué à Brazzaville, le 16 novembre 1940, et organisé à Londres, le 29 janvier 1941, suscitait, parmi les Français Libres, une émulation de la plus haute qualité. Enfin, nous sentions, par-dessus la mer, la France regarder vers nous. »

Nul besoin de poursuivre la chronologie de la Seconde Guerre vue de la France Libre, puisque les événements initiateurs de la désobéissance sont déjà tous présents. En effet, les Compagnons de la Libération ont déjà fait leur choix.

C'est sur une idée du capitaine de corvette Thierry d'Argenlieu que la croix de Lorraine devient leur insigne. Lors d'une discussion, Charles de Gaulle demande à Thierry d'Argenlieu : « Pensez-vous qu'il faille une décoration ? » D'Argenlieu lui répond : « C'est indispensable. » Alors le général l'interroge encore : « Et à quoi devrait-elle ressembler ? » D'Argenlieu propose : « [...] à la Croix de Lorraine. Car face à une croix il faut une autre croix. Et Lorraine car il faut envoyer comme message aux Anglais qu'ils ne pourront pas nous piétiner. » Ces propos font plutôt penser à ceux portant sur la création de la France Libre. Toutefois, les protagonistes sont les mêmes, tout comme leur état d'esprit.

Dans le télégramme du 15 novembre 1940 adressé au colonel Fontaine, de Gaulle a pris sa décision : « J'ai décidé de créer un ordre ayant pour titre "ordre de

la Libération” avec, comme décoration, la Croix de la Libération. [...] L’opportunité de la création de cette distinction ne vous échappera pas. Elle s’est imposée à la suite des événements du Gabon où il y a de nombreux officiers et hommes qui se sont distingués par des actions remarquables. Nous n’imiterons pas Vichy qui donne la Croix de guerre à ceux qui, à Dakar, à Lambaréné et Libreville ont seulement tué des Français. La Croix de guerre devrait rester la décoration pour exploit contre l’ennemi.»

Les circonstances et motivations de la création de l’Ordre de la Libération s’en trouvent explicitées. Le chef militaire est reconnaissable par sa volonté de récompenser les hommes qui ont vaillamment combattu. Et ce trait militaire se retrouve dans le numéro de l’ordonnance : la septième, alors que la France Libre est très certainement accaparée par de nombreux autres défis, en particulier sa propre construction politique et administrative.

Derrière cette décision de passion du chef militaire envers ses hommes, il y a aussi probablement la décision de raison du chef politique envers une organisation qu’il cherche à mettre en place. Dans sa poursuite des quatre objectifs, de Gaulle crée ici un outil supplémentaire dans la construction des institutions de la France Libre ; un outil très souple comme le montrera la diversité des Compagnons.

Si les Français de Vichy s’opposent à l’action de la France Libre, ils ne peuvent pour autant être considérés comme des ennemis dans cette guerre. Charles de Gaulle se refuse donc à attribuer une médaille militaire

récompensant des actes de bravoure face à l'ennemi. Il ne peut sortir de ce dilemme qu'en en créant une nouvelle.

Il écrit : « Les titulaires de cet ordre porteront le titre de "Croisés de la Libération". » Ce terme renvoie bien à son état d'esprit à ce moment : il est en croisade pour relever la France. Il n'y a pas qu'une dimension citoyenne dans son engagement, elle est presque religieuse. Celle-ci constitue une première source d'inspiration pour l'analyse de l'acte de désobéissance. Compte tenu de la présence de musulmans et de juifs dans les rangs, René Cassin lui fait changer l'appellation en « Compagnons ».

De Gaulle fixe également des consignes techniques déjà très précises :

Veuillez demander à Bellanger de préparer de toute urgence un projet de médaille qui me sera soumis à mon retour à Londres. Il devra comprendre les caractéristiques suivantes :

- Croix de la Libération. Dessin très simple et très net en forme de médaille avec, à l'avant, la croix de Lorraine gravée d'une façon très claire et, au revers, une très courte inscription en français ou en latin exprimant l'idée contenue dans la propre phrase de mon Manifeste du 17 octobre : « Dans la conscience de servir la Patrie et dans la certitude de vaincre. »

- Ruban vert et noir.

La motivation initiale de l'Ordre est donc venue de la volonté de récompenser les combattants, l'ordonnance

ouvre quant à elle la possibilité de décerner la Croix de la Libération aussi bien à des individus qu'à des collectivités, civiles ou militaires. Cela permet de ne pas en faire qu'un ordre guerrier, ni même un ordre réservé à la France Libre, mais de l'ouvrir le plus largement possible. De Gaulle souligne ainsi le souhait de voir toute la France se mobiliser dans « l'œuvre de la libération de la France et de son Empire ». Il pense très certainement déjà aux résistants de l'intérieur. Avec comme objectif de mieux les rallier à sa cause ?

L'article 3 précise que seul le « Chef des Français Libres », c'est-à-dire de Gaulle lui-même, peut remettre cette distinction. La décision est donc retenue à un haut niveau, ce qui annonce déjà la rareté des remises de la Croix de la Libération, donc en filigrane l'importance qu'il souhaite donner à l'Ordre, mais aussi, peut-être, son utilité au service de la cause.

Le décret du 29 janvier 1941 renforce les traits déjà exposés. En effet, l'article 5 ouvre explicitement l'Ordre à des personnes de nationalité étrangère. De plus, l'article 4 confirme la liberté de décision du général, puisque le Conseil n'a qu'un avis consultatif sur les candidatures.

Ce décret fournit également la symbolique de la décoration : l'alternance de couleurs noires pour le deuil, et vertes pour l'espérance¹. Jusqu'en août/septembre 1942, les bandes seront obliques, puis elles deviendront droites. Une devise est retenue « Patriam

1. Ce code couleur, bandes noires et vertes, rappelle la médaille commémorative de la guerre de 1870-1871.

servando, Victoriam tulit», c'est-à-dire « En servant la Patrie, il a remporté la victoire ». Il est possible d'y voir ici une justification supplémentaire de la légitimité de la France Libre qui ne sert pas un État français qui aurait renié les valeurs de la Nation, mais bien la Patrie.

L'arrêté du 1^{er} août 1941 précise le cérémonial de remise de la Croix de la Libération. Deux éléments retiennent l'attention. Dans l'article 2, la formule pour la remise, « nous vous reconnaissons comme notre Compagnon [...] », renforce l'absence de hiérarchie au sein des titulaires. De même, les seules personnes autorisées à effectuer la remise de l'insigne sont un Compagnon, quel que soit le grade de celui qui remet et quel que soit le grade du titulaire. Le second élément est l'attribution automatique du titre de Compagnon à tout membre du Conseil de défense de l'Empire. C'est une différence avec les textes précédents où n'était retenue que l'attribution au choix. La différence reste toutefois symbolique puisque le chef des Français Libre nomme lui-même les membres du Conseil.

Le décret 140 du 16 février 1942 permet à de Gaulle de remettre la Croix de la Libération sur le champ de bataille sans l'avis préalable du Conseil.

Les ordonnances de 1944 et 1945 dotent l'Ordre de la personnalité morale, ce qui lui permet de gérer son propre budget et de jouer un rôle actif dans la solidarité entre Compagnons, comme pour la Légion d'honneur. L'Ordre englobe désormais les médaillés de la Résistance.

Conformément à ses engagements politiques initiaux, et à l'article 1 de l'ordonnance de création, l'Ordre

est fermé le 23 janvier 1946, la libération de la France et de son Empire ayant été achevée ².

Pourtant, la lumière n'a pas encore été faite sur tous les actes. Il aurait alors certainement été envisageable de rajouter de nouveaux Compagnons, en particulier des résistants de l'intérieur et ainsi « rééquilibrer » le ratio avec la France Libre comme le soulignent les historiens Guillaume Piketty et Vladimir Troupelin. « Les Français Libres représentent 75 % des Compagnons. Plus proches de de Gaulle à l'origine, ils sont par définition plus visibles et identifiables que les combattants clandestins de la Résistance intérieure. [...] Ce déséquilibre entre les deux résistances aurait vraisemblablement été compensé si la forclusion de l'Ordre n'était pas intervenue si vite après la guerre. » Mais cette forclusion est arrivée très tôt car le général de Gaulle voulait à tout prix conserver intact l'esprit de cette distinction, et éviter qu'elle puisse être dévoyée par d'autres.

Les modalités d'attribution révèlent également l'ambition politique de l'Ordre de la Libération : fédérer toutes les énergies qui œuvrent pour la libération de la France afin d'obtenir une meilleure efficacité. Il faut bien reconnaître que le choix des Compagnons a justement été très éclectique. On y retrouve ainsi des résistants, des paysans, des ecclésiastiques, des étudiants dont tous n'avaient pas forcément les mêmes opinions que le chef

2. L'Ordre sera exceptionnellement ouvert de nouveau par deux fois pour reconnaître Winston Churchill (1958) et le roi d'Angleterre Georges VI (1960).

de la France Libre. Il a su reconnaître les actes courageux quels que soient le lieu ou les circonstances, quelles que soient les origines et les compétences.

Toutefois, cette ambition politique de l'Ordre a également pu être ressentie par certains Compagnons comme une volonté d'allégeance de la part de de Gaulle. «Ne suis-je pas aujourd'hui complice de la naissance d'une légende (en étant reconnu Compagnon) : celle du 18 juin 1940, qui fera de l'appel d'un homme la raison d'être de toute activité de Résistance en France ? Comme la réalité est différente ! Il y a ici des chefs de mouvements de Résistance, existant depuis 1940 mais qui n'ont rallié de Gaulle qu'en décembre 1942. Il y a des membres de réseaux IS. Il y a nous, du SR air, dont on ne peut dire que notre activité aurait été différente sans de Gaulle. Mais qu'importe ! Il faut un élément fédérateur à la Résistance. Il faut une date où son anniversaire soit célébré. Pourquoi pas le 18 juin ? L'Histoire, telle qu'on nous la raconte n'est-elle pas pleine de ces simplifications déformantes ? » Cette réflexion du Compagnon Robert Masson, Résistant de l'intérieur, est compréhensible. Certes, des Français ont résisté sans avoir été inspirés par le général de Gaulle, ni même par la France Libre. Certes, le général de Gaulle a utilisé ces mouvements afin que la France Libre, puis la France Combattante aient plus de poids dans les négociations avec les Alliés et soit assise à la table des vainqueurs. Sans pour autant être « complice » de de Gaulle, les événements montrent qu'il le fallait. Il fallait que les actions soient coordonnées sur le terrain pour obtenir un meilleur effet militaire.

Il fallait une unité politique pour que les Alliés reconnaissent le rôle des Français dans la victoire.

Surtout, l'attribution et la forclusion de l'Ordre démontrent que la volonté du général de Gaulle était de récompenser ceux qui se sont distingués dans la libération de la France dès les premiers instants. «La Croix est essentiellement attribuée à des pionniers du “non intransigeant” : 75 % des récipiendaires ont rejoint la France Libre ou la Résistance intérieure en 1940 ; 16 % en 1941.»

Avant d'évoquer les nombreux témoignages de ces récipiendaires, il semble important de considérer un instant celui qui reste l'homme de l'Appel du 18 juin, peut-être pas le premier à avoir désobéi, mais probablement celui qui a le plus osé clamer et porter cette désobéissance devant ses chefs, le peuple tout entier et les pays étrangers.